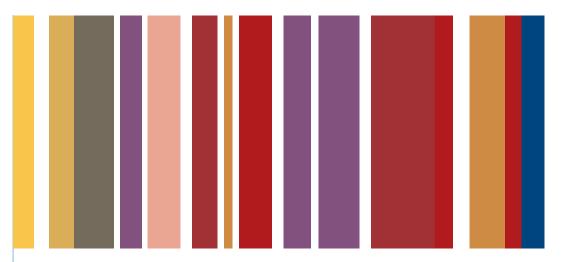


# Cour Pénale Internationale

# International Criminal Court



# Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, Le Procureur c. Bosco Ntaganda, Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, et Le Procureur c. Callixte Mbarushimana. Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. La Chambre de première instance I a déclaré M. Lubanga coupable le 14 mars 2012, et tiendra, ultérieurement, une audience pour prononcer la peine. Le procès dans l'affaire Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui s'est ouvert le 24 novembre 2009. Le 16 décembre 2011, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges à l'encontre de M. Mbarushimana. Il a été remis en liberté le 23 décembre 2011.

Décisions adoptées entre le 30 avril et le 4 mai 2012

Affaire Lubanga Dyilo

Decision on the defence request for leave to appeal

Rendue par la Chambre de première instance I, le 3 mai 2012

## Situation au Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître, pour deux affaires séparées, le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires se sont tenues respectivement du 1er au 9 septembre 2011 et du 21 septembre au 5 octobre 2011. Le 23 janvier 2012, les juges ont refusé de confirmer les charges à l'encontre de MM. Kosgey et Ali. La Chambre préliminaire II a confirmé les charges à l'encontre de MM. Ruto, Sang, Muthaura et Kenyatta et a renvoyé ces derniers en procès devant les juges de première instance. Le 29 mars 2012, la Présidence de la CPI a composé la Chambre de première instance V et lui a déféré les deux affaires *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* ainsi que *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura et Ulhuru Muigai Kenyatta*.

Décisions adoptées entre le 30 avril et le 4 mai 2012

Affaire Muthaura et Kenyatta

Decision on the "Request to Make Oral Submissions on Jurisdiction under Rule 156(3)" Rendue par la Chambre d'appel, le 1<sup>et</sup> mai 2012

# Situation en Libye

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, à l'unanimité de ses membres, de saisir le Procureur de la CPI de la situation dont la Jamahiriya arabe libyenne est le théâtre depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé l'ouverture d'une enquête dans la situation en Libye. Cette situation est assignée par la Présidence de la Cour à la Chambre préliminaire I. Le 27 juin 2011, la Chambre préliminaire I a délivré trois mandats d'arrêt à l'encontre de Muammar Mohammed Abu Minyar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi pour des crimes contre l'humanité (meurtre et persécution) qui auraient été commis en Libye du 15 jusqu'au 28 février 2011 au moins, à travers l'appareil d'Etat libyen et les forces de sécurité. Le 22 novembre 2011, la Chambre préliminaire I a ordonné la clôture de l'affaire à l'encontre de Muammar Gaddafi suite à la mort du suspect.

## Décisions adoptées entre le 30 avril et le 4 mai 2012

#### Affaire Gaddafi et Al-Senussi

Decision on the Conduct of the Proceedings Following the "Application on behalf of the Government of Libya pursuant to Article 19 of the Statute"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 4 mai 2012

Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber for the proceedings with respect to the "Request to Disqualify the Prosecutor from Participating in the Case Against Mr. Saif Al Islam Gaddafi"

Rendue par la Chambre d'appel, le 4 mai 2012

Order on the submission of comments by the Prosecutor on the "Request to Disqualify the Prosecutor from Participating in the Case Against Mr. Saif Al Islam Gaddafi"

Rendue par la Chambre d'appel, le 4 mai 2012

#### Situation en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui n'est pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, déclaré accepter la compétence de la Cour. La présidence de la République de Côte d'Ivoire a récemment confirmé cette acceptation, les 14 décembre 2010 et 3 mai 2011. Le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur la situation en Côte d'Ivoire pour les crimes qui auraient été commis depuis le 28 novembre 2010. L'audience sur la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo*, la seule affaire actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, doit s'ouvrir le 18 juin 2012.

### Décisions adoptées entre le 30 avril et le 4 mai 2012

## Affaire Gbagbo

### Second decision on the Prosecutor's requests for redactions

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 2 mai 2012

Decision requesting observations from the parties on the schedule of the confirmation of charges hearing

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 4 mai 2012

## Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : **www.icc-cpi.int** Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences** 

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre chaîne YouTube | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur Twitter

# Calendrier

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
7	8	9	10	11	12	13
	Mme la juge Silvia Fernández de Gurmendi, à l'invitation du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ- International Center for Transitional Justice), donne une conférence sur la CPI lors d'un stage de formation pour les juges de la Cour suprême du Guatemala, New York (Etats-Unis) <sup>1</sup>					
14	15	16	17	18	19	20
	Déclarations de clôture dans l'encontre de Germain Katang Ngudjolo Chui					Allocution du Président de la CPI, le juge Sang-Hyun
	Allocution de Mme la juge Sanji 2 <sup>nd</sup> Regional East African Judicia Justice, Counter-Terrorism and régional d'auxiliaires de justice antiterrorisme e	ing Workshop: .   Crimes (2 <sup>ème</sup> a  'Est : Justice p	International Criminal telier de formation énale internationale,		Song, à l'ouverture du 14 <sup>ème</sup> Symposium international de la Société mondiale de victimologie (Pays-Bas)	
21	22	23	24	25	26	27
Déclarations de clôture dans l'affaire à l'encontre de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui						
28	29	30	31			
	La CPI accueille la des table ronde des ONG					
JUIN 2	012					
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
				1	2	3
				La CPI accueille la des table ronde des ONG		

<sup>1.</sup> La CPI exprime sa reconnaissance envers les organisateurs pour la prise en charge des frais.

- À partir du 18 juin 2012 : Audience de confirmation des charges dans l'affaire à l'encontre de Laurent Gbagbo

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.